



RÈGLEMENT du Marché d'automne d'Ursy

Lieu, horaire et météo :

Le marché a lieu à l'extérieur, sur la place de la salle communale d'Ursy, de 10h à 16h. Il a lieu par n'importe quel temps. En cas de mauvais temps, merci de respecter les consignes des membres du comité d'organisation.

Inscription :

Le nombre de stands est limité. Nous nous réservons le droit de refuser une inscription si le domaine d'activité est déjà représenté plusieurs fois. Le but étant que chaque artisan trouve son public.

Seules les personnes inscrites pourront bénéficier d'une place.

Tarifs et dimensions des stands :

Le prix d'un stand coûte 30 CHF, une table peut être louée (selon le stock disponible) pour 10 CHF (dimensions : 3.2 x 0.6 m). L'espace octroyé par stand est de 3,5 m sur 3m. **Tout stand dépassant ces dimensions devra être annoncé à l'inscription** et une taxe supplémentaire sera requise selon l'espace utilisé.

Paiement :

Les stands se paient par virement bancaire au plus tard 10 jours avant le marché. Tout désistement moins de 7 jours avant le marché ne sera pas remboursé.

Emplacement et protection des stands :

Chaque exposant prévoit sa protection en cas de mauvais temps. Aucune place à l'abri ne sera attribuée à un exposant et aucun stand ne sera autorisé à exposer à l'intérieur de la salle.

Electricité :

Les stands raccordés à l'électricité sont limités, des informations précises devront être données lors de l'inscription ; type de prise utilisée, puissance nécessaire, type d'appareil raccordé. Nous mettons à disposition une prise, les multiprises ne sont pas autorisées sans l'accord du comité. Nous nous réservons le droit de refuser l'accès à l'électricité au moment de l'inscription.

Vente de nourriture et/ou boissons :

Toute vente de nourriture et/ou boissons à consommer sur place est à discuter au préalable avec le Comité d'Ursy s'Anime.

Installation et accès :

L'installation des stands se fait le jour-même du marché, à partir de 8h00, selon les indications des membres du Comité d'Ursy s'Anime. Aucune voiture n'est autorisée à rester sur la place du marché, un parking est prévu pour les exposants.

Fin du marché et démontage :

Le marché se termine à 16h. **Chaque artisan repart avec ses déchets.** Aucune voiture n'est autorisée à se déplacer dans l'enceinte du marché avant la fin de celui-ci, si des visiteurs sont toujours présents.

Le comité d'Ursy s'Anime

